

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**ARRONDISSEMENT
SAINT-OMERCANTON
LUMBRES

L'an deux mille vingt-deux
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération

N° 2022/45

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR
Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc.
Mme SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points
de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6
Juillet 2022.

OBJET : PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE C 972

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée
que Monsieur VOLLE MONTERA propose d'acquérir la parcelle C 972
pour un montant de 45000 euros net, l'estimation des domaines étant de 42500
euros.

Le projet consisterait en la construction de six habitations.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à 24 VOIX
POUR et 3 voix CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIEVRE Serge, Mme
MAGNIER Juliette) cette proposition et autorise Madame Le Maire à signer le
compromis de vente qui sera rédigé par Maître Nathalie Outtier, Notaire à
Lumbres.

La vente sera annulée si elle n'est pas réalisée avant le 1^{er} septembre 2023, en
cas de refus de permis de construire ou en cas d'absence de financement.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 21/09/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 21 SEP. 2022
et publication ou notification
du 21 SEP. 2022



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20220915-2022045-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022